



COMPTE-RENDU REUNION DE COMITE DU 14 JUIN 2023 À MONTCY

Présents (10): Laëtitia GAUDION, Virginie COLSON, Pascal HENON, Jacky MORANT, Daniel HUBERT, Sébastien MANTEAU, Vincent BELINGHERI, Jean-Michel BRACONNIER, Jordan GUILLAUME, Julien DUPONT

Excusés (5): Nicolas PINAS, Thierry LECLERC, Guillaume DAVENNE, Mathieu SIMON, Patrick SOILOT

1/ Rapports des commissions

- Sportive : comme souvent, seule Virginie COLSON a fourni un rapport de commission avant la réunion (voir en annexe)
 - o Coupe des Ardennes - évolution du règlement sur la composition des équipes : à partir de la saison 2023/2024, il est proposé que les compositions de base devront comporter 2 ou 3 joueurs et qu'il sera possible d'ajouter un seul joueur supplémentaire en cours de saison. De plus, un joueur devra obligatoirement avoir disputé une rencontre pour être qualifier en finale.
Le Comité s'engage à ne pas réaliser de fusion de coupes.
 - **APPROUVÉ à l'unanimité**
 - o Championnat par équipes – évolution des divisions (projet en annexe) : à partir de la saison 2023/2024, il est proposé que le championnat départemental par équipes se réorganise en 4 divisions avec une pyramide plus cohérente.
 - **APPROUVÉ à l'unanimité**
 - o Championnat jeunes – évolution du règlement pour le tour 4 : à partir de la saison 2023/2024, il est proposé qu'un joueur n'ayant pas disputé l'un des trois premiers tours ne peut être qualifié pour le tour 4 (finales).
 - **APPROUVÉ à l'unanimité**
 - o Finales par catégories – évolution du nombre de qualifiés : à partir de la saison 2023/2024, il est proposé de limiter le nombre de séniors à 16 au lieu de 32
 - **APPROUVÉ à l'unanimité**
- Finances (voir annexe)

2/ Organisation saison 2023/2024

Un premier calendrier de la saison prochaine va être envoyé avec l'appel à candidatures.

3/ Création d'un second emploi en CDD

Il est propose aux membres du Comité des Ardennes, la creation d'un second poste pour mener à bien une mission de développement et de promotion dans le Département en vue des Jeux Olympiques 2024.

Cette creation ne sera pas subventionnée, le coût est d'environ 30.000 €

- **APPROUVÉ à l'unanimité**

Une annonce sera réalisée dans les prochains jours et diffuser sur notre site internet ainsi que celui de la LGETT.





PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



4/ Visite inspection académique

Madame PERIGNON a réalisé une visite conseil CPD EPS lors d'une intervention à l'école de Francheval.

Le bilan est très positif puisque l'animateur du comité est félicité pour la prestation proposée : "M. VAN COPE-NOLLE est un éducateur expérimenté auprès des jeunes publics. J'ai noté sa grande volonté de donner du sens à ce qui est proposé aux élèves par la présentation de situations d'apprentissage claires et compréhensibles de tous. Il dispense un enseignement de bonne qualité et ne peut être que très apprécié de l'équipe pédagogique".

5/ Divers

- Statistiques licenciés : à ce jour, nous avons dépassé le nombre de licenciés de la saison dernière, la barre des 900 licenciés est atteinte contre 828 en fin de saison dernière.
- Intercomités 2023 : bilan satisfaisant avec une 5^{ème} place sur les 14 équipes présentes. A signaler que c'est la deuxième fois consécutive que le Comité des Ardennes décroche une 5^{ème} place.
- Tarifs 2023/2024 : malgré les augmentations de la FFTT et de la LGETT, la tendance serait d'absorber les augmentations et de s'aligner sur les tarifs sans quote-part supplémentaire comme évoqué lors du programme de début de mandat.
- Estivales 2023 : il est accordé une aide de 100€ pour l'achat de récompenses.

